

Le territoire de La Cali

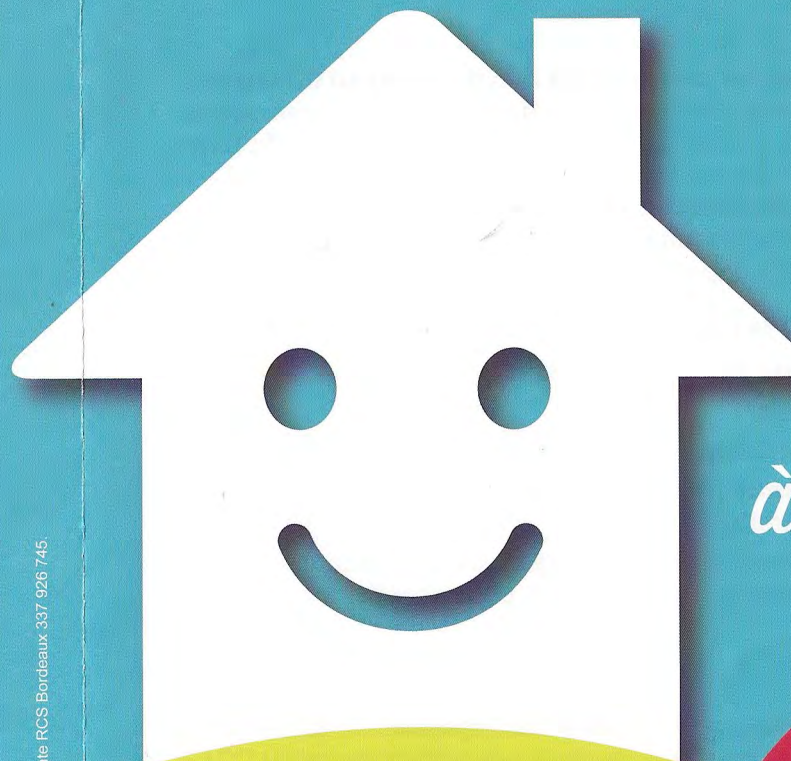


Les Communes

Abzac, Arveyres, Bayas, Bonzac, Cadarsac, Camiac et Saint Denis, Camps sur l'Isle, Chamadelle, Coutras, Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Gours, Guitres, Izon, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapouyade, Le Fieu, Les Billaux, Les Eglisottes et Chalaures, Les Peintures, Libourne, Maransin, Moulon, Nérigean, Pomerol, Porchères, Puynormand, Sablons, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Denis de Pile, Saint Germain du Puch, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Saint Médard de Guizières, Saint Quentin de Baron, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Seurin sur l'Isle, Savignac de l'Isle, Tizac de Curton, Tizac de Lapouyade, Vayres.

Plus d'infos sur : lacali.fr

LA CALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX



**Bien
vivre
à domicile**
2017



TRANSPORT DE
PERSONNES
à mobilité réduite

Centre intercommunal d'action sociale

PORTAGE DE
REPAS
à domicile



LA CALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX



TRANSPORT DE **PERSONNES** *à mobilité réduite*

Le service de transport de personnes à mobilité réduite est un service dédié aux personnes en situation de handicap, ou en perte d'autonomie permanente ou momentanée nécessitant une aide au déplacement.

Ce service ne se substitue pas aux taxis ou véhicules sanitaires. Il exclue les trajets réguliers de type professionnel ou scolaire.

CONCRÈTEMENT

Le service fonctionne **tous les jours de 7h à 20h du lundi au dimanche**. La réservation du véhicule s'effectue auprès de la centrale de réservation au plus tôt un mois avant le trajet, au plus tard avant 18h la veille du trajet ou jusqu'au vendredi 18h pour les trajets à organiser sur le week-end, **sous réserve de places disponibles**.

À l'heure convenue avec le prestataire, un conducteur vient chercher le bénéficiaire sur le lieu de départ et le conduit sur le lieu de destination.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être **domicilié** sur le territoire de La Cali (cf. carte),
- être **âgé de 75 ans** et plus,
- être **en situation** de handicap,
- être en **perte d'autonomie** momentanée après décision de la commission d'accessibilité.
- d'autres situations peuvent également être prises en compte, après évaluation par la commission d'accessibilité, pour accéder à ce service, de manière ponctuelle.

COMMENT

Pour bénéficier de ce service, un **dossier d'inscription** doit être rempli auprès du secrétariat de la commune de résidence principale ou du CCAS ou du service de transport de personnes à mobilité réduite. Après validation du dossier, l'utilisateur sera informé dans les plus brefs délais du fonctionnement du service.

COMBIEN

Un tarif unique est appliqué pour l'ensemble des bénéficiaires. L'aller-retour coûte **4,20 €**, l'aller simple : **2,60 €**. La vente des tickets s'effectue soit à l'unité, soit par carnet de 10 auprès du conducteur.

Votre contact : **05 24 24 21 68**
transportpmr@lacali.fr



PORTAGE DE REPAS *à domicile*

Le portage communautaire de repas à domicile est un service à caractère solidaire qui participe au maintien à domicile en palliant les difficultés liées à l'organisation des repas et qui permet de prévenir l'isolement en maintenant un lien social.

CONCRÈTEMENT

Les repas sont fournis **7 jours sur 7** y compris les **jours fériés**.

La livraison s'effectue **le matin** en liaison froide.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être **domicilié** sur le territoire de La Cali (cf. carte),

COMMENT

Toute demande de portage fait l'objet d'une visite à domicile préalable à la mise en place du service

Cette rencontre permettra :

- de vous informer sur les modalités de la prestation,
- de déterminer le coût de la prestation compte tenu de votre situation,
- de vous apporter des informations sur l'ensemble des dispositifs de maintien à domicile existants.

N'hésitez pas à contacter les services concernés afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Votre contact : **05 57 55 61 97**
portage@lacali.fr